



Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville poursuit ses nombreuses réalisations, pour un meilleur service rendu à la population. Ainsi, nous

avons réceptionné les travaux d'extension des réseaux d'assainissement collectif sur les communes de Flamanville et de Motteville début novembre 2012.

Le Syndicat d'Eau va poursuivre ses investissements, principalement dans le domaine de l'assainissement. En effet, pour faire face à l'augmentation de la population due à l'attractivité de notre territoire ainsi que pour préserver la qualité de l'eau dans notre sous-sol, il nous est indispensable de mettre à jour nos équipements d'épuration.

Ainsi les principaux chantiers prévus pour 2013 seront les suivants :

- La réhabilitation des réseaux d'assainissement d'Ouille l'Abbaye
- La reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux et de Saint Ouen du Breuil
- Les travaux de réalisation de branchements privés à Motteville et Flamanville
- La 5ème tranche de travaux de réhabilitation du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Alfred TRASSY-PAILLOGUES

La protection de la qualité de l'eau : arrêté préfectoral du 24 janvier 2012

La protection de la qualité de l'eau est l'affaire de tous et surtout celle de nos enfants. Il en va de même pour le prix de l'eau qui serait trop élevé si nous devions être dans l'obligation de réaliser une usine de traitement des pesticides.

Afin de limiter au maximum l'intrusion des pesticides dans la nappe phréatique, la Préfecture de la Seine-Maritime a pris un arrêté du 24 janvier 2012 interdisant l'utilisation de tout produit sanitaire à proximité des points d'eau.

Ainsi il est interdit de traiter :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau, des plans d'eau
- dans et à moins de 1 mètre des fossés (même secs), des mares, des bétouilles, des marnières, des puits, des forages.

Les informations sont disponibles sur les sites internet :

<http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr>

et <http://draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr>

Nous comptons sur votre diligence et votre responsabilité pour respecter cet arrêté qui relève du civisme.



L'assainissement collectif : une priorité de Ye

Du côté d'Ouille l'Abbaye, Hugleville en Caux et de Saint Ouen du Breuil : réhabilitation des réseaux et des stations d'épuration au programme

Sur Ouville l'Abbaye...

Le réseau d'assainissement de la commune d'Ouille l'Abbaye présente des anomalies très importantes. Préalablement en 2005, le Syndicat avait fait réaliser un diagnostic du réseau qui mettait en évidence déjà de nombreuses anomalies : contre pentes, problèmes d'étanchéité, effondrements, pénétrations de racines, etc.

Une inspection télévisée complémentaire, réalisée en juin 2012 par l'entreprise Halbourg, montre que le réseau d'assainissement s'est dégradé avec pour conséquence une infiltration d'eaux usées non traitées dans le sol, ce qui dégrade significativement la qualité de la ressource en eau.

Le Syndicat envisage le programme de travaux suivant, avec le concours financier de l'Agence de l'Eau :

- En 2013 : remplacement dans son intégralité de 745 mètres linéaires de réseau et réparations par l'intérieur (manchettes, réhabilitation de regards de visites)
- En 2014 : remplacement dans son intégralité de 455 mètres de réseau

Le montant des travaux est de l'ordre de 622 000 € avec un taux de subvention de 30 %.



Saint Ouen du Breuil et Hugleville en Caux....



Les lagunes d'épuration de Saint Ouen du Breuil fonctionnent en surcharge (494 EH raccordés pour une capacité nominale réelle de 380 EH) et présentent par conséquent de nombreux dysfonctionnements. En outre, la vétusté de l'installation impose à minima une remise aux normes des ouvrages (prétraitement, canal de comptage) sinon leur remplacement par une nouvelle filière.

La station d'épuration d'Hugleville-en-Caux (filtres à sable) dimensionnée pour 80 EH est également en surcharge chronique (88EH) et l'aire d'infiltration servant d'exutoire est arrivée à saturation.

Pour le Syndicat, la reconstruction des deux stations d'épuration est apparue prioritaire tant d'un point de vue technique qu'au niveau de l'impact sanitaire et environnemental. Ainsi il sera réalisé, une station d'épuration intercommunale d'une capacité de 1000 EH, pour répondre aux besoins de l'urbanisation de ce secteur.

Après consultation, le Syndicat a choisi le bureau d'études EGIS Eau pour réaliser la maîtrise d'oeuvre de cette opération.

Le projet est en phase d'études préliminaires : les études préalables nécessaires (tests d'infiltration, levés topographiques) sont réalisées. La recherche d'un terrain approprié est en cours.



au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Motteville

Du côté de Motteville et de Flamanville : un important programme de travaux d'assainissement vient de s'achever

Le réseau public d'assainissement collectif ...

Le 26 novembre 2012, Alfred TRASSY PAILLOGUES, les membres du bureau du Syndicat, les maires des deux communes concernées, Madame Sylvie SAILLARD de l'Agence de l'Eau, l'entreprise STURNO, le bureau d'études SOGETI et l'exploitant VEOLIA ont procédé à la réception des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif de Motteville et de Flamanville.



Les ouvrages, et en particulier les postes de relèvement, ont été visités. Les travaux réalisés par l'entreprise STURNO se sont déroulés de janvier 2012 à juillet 2012 et ont donné entière satisfaction. Ainsi le raccordement des habitations apportera à la station d'épuration 236 EH supplémentaires. (EH = équivalents habitants).

La charge actuelle de la station d'épuration étant de 778 EH, celle-ci passera à 1063 EH pour une capacité de 1300 EH, soit un taux de charge de 82 %.

Le taux de raccordement de Motteville passera de 72,5 % à 77,5 %

Le taux de raccordement de Flamanville passera de 58,2 % à 86 %



Le coût de l'ensemble des travaux, études, maîtrise d'oeuvre, essais de réception, frais de raccordement (EDF et France Télécom) est d'environ 860 000 € HT.

Avec une subvention de 204 859 € et un prêt à taux zéro de 102 430 € accordés par l'Agence de l'Eau, le Syndicat a auto-financé l'opération à hauteur de 655 000 €.

... et le réseau d'assainissement privé.

La réglementation impose que les propriétaires procèdent au raccordement de leur habitation au nouveau réseau d'assainissement dans les 2 ans qui suivent la réception des travaux. Pour aider les particuliers à réaliser cette opération, le Syndicat propose aux propriétaires de procéder lui-même aux travaux, dans le cadre d'un groupement de commandes.



Cette opération est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 3500 € par branchement pour les travaux et 300 € pour les études et la maîtrise d'oeuvre. Ainsi, en faisant réaliser les travaux par la collectivité, les propriétaires s'assurent de travaux de branchements conformes, de qualité et à un coût raisonnable.

Dès que l'ensemble des particuliers intéressés seront regroupés, le Syndicat consultera les entreprises et, après accord de subvention de l'Agence de l'Eau, nous pourrons réaliser les travaux.

L'assainissement non collectif : 5^{ème} tranche de réhabilitation

Les tranches de réhabilitation se poursuivent. Ainsi la 5^{ème} tranche de 15 installations vient de s'achever portant le nombre total de dispositifs réhabilités à 78 depuis 2008. C'est l'entreprise Follain qui réalise ces travaux et qui donne entière satisfaction.

Ce dispositif d'aide aux particuliers pour la remise aux normes de leur assainissement non collectif est maintenant bien huilé. Il reste néanmoins quelques installations qui dysfonctionnent et qui ont un impact sanitaire important.

Nous rappelons que les travaux sont financés à minima à 60% par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Général, accorde maintenant une subvention en fonction des revenus du foyer. Nous rappelons également que l'arrêté du 27 avril 2012 rend obligatoire les travaux de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif non conformes sous 4 ans. Ce délai est ramené à 1 an si il y a vente.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Syndicat au 02.32.70.15.46



Du côté de la nouvelle station d'épuration de Yerville-Boudainville.



Les 25 et 26 septembre 2012, le Syndicat a fait curer le 1^{er} filtre planté de roseaux du département de la Seine-Maritime par l'entreprise SEDE Environnement.

Le filtre planté de roseaux est la technique de traitement des boues utilisée depuis la mise en service de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville. Elle permet de déshydrater les boues liquides par l'action des racines des roseaux appelées rhizomes.

Ces boues sont stockées dans le lit pendant au moins 4 ans. Elle sèchent progressivement et deviennent stables par le processus de minéralisation, ce qui ne génère aucune odeur. On obtient une boue ressemblant à du compost qui est valorisable en agriculture.

200 m³ de boues ont ainsi été extraits du 1^{er} lit planté de roseaux et ont été directement épandus dans le champ voisin de la station d'épuration.



Pour nous contacter :
Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville
Mairie de Yerville, 76760 YERVILLE
Tel : 02.32.70.15.46 ; Fax : 02.32.70.15.11
yervilleau@yahoo.fr
www.siaepa-yerville.fr